

Gifles, fessées, menaces, propos humiliants

Des députés s'y opposent



Gifles, fessées, menaces, propos humiliants

Gifles, fessées, menaces, propos humiliants ... Des députés veulent "abolir" toute forme de violence faite aux enfants, dans une proposition de loi présentée mercredi à la presse. 49 pays à travers le monde, dont 20 pays" dans l'Union européenne, ont déjà pris de telles mesures.

"Nul, pas même le ou les titulaires de l'autorité parentale, n'a le droit d'user de violence physique, d'infliger des châtiments corporels et des souffrances morales, ou de recourir à toute autre forme d'humiliation envers un enfant", peut-on lire dans ce texte des députés Edith Gueugneau (apparentée PS), François-Michel Lambert et François de Rugy (écologistes), visant à modifier le code civil.

Ces "violences éducatives ordinaires" sont "non seulement inefficaces", mais elles peuvent "perturber le développement cérébral, l'affectivité, la relation avec les parents, entraîner des pathologies et (...) une perte de confiance et d'estime de soi", selon l'un des soutiens de l'initiative, le Dr Gilles Lazimi, maître de conférence à Paris VI.

"49 pays à ce jour dans le monde, dont 20 pays" dans l'Union européenne, "ont voté des lois interdisant toute forme de violence à l'égard des enfants", soulignent les députés dans l'exposé des motifs. Leur proposition de loi prévoit d'inscrire dans le code civil et sur tous les nouveaux carnets de santé la prohibition de cette violence, sans imposer de sanctions envers les contrevenants.

"Il ne s'agit pas de mettre les parents en prison" mais de poser "une interdiction symbolique, éthique", précisent les parlementaires et leurs soutiens, parmi lesquels la pédiatre et ex-députée UMP Edwige Antier, qui avait déposé en 2010 une proposition de loi similaire.

La France montrée du doigt

La France, où un "droit de correction" est admis, a été épinglée plusieurs fois par des instances internationales (Conseil de l'Europe, ONU). Le Défenseur des droits Jacques Toubon a également souhaité que l'interdiction des châtiments corporels soit "inscrite dans la loi".

La ministre des Familles et de l'Enfance, Laurence Rossignol, a cependant exclu de légiférer sur ce sujet sensible, préférant faire "la promotion d'une éducation sans violence". Le nouveau "livret des parents", envoyé par les Caisses d'Allocations familiales (CAF) pendant la grossesse, souligne ainsi que "frapper un enfant n'a aucune valeur éducative" et que "les punitions corporelles et les phrases qui humilient (...) génèrent un stress et peuvent avoir des conséquences" sur le développement de l'enfant.